



## Réunion des observateurs et des membres du Comité directeur de l'IITA : 2-3 décembre 2015

Auditorium 3, Cité des Nations Unies, Marmorvej 51, Copenhague, Danemark

### Document 6A : l'IITA et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

---

## Introduction

L'année 2015 a été particulièrement marquante dans le domaine du développement international, avec la tenue à Addis-Abeba, en juillet, de la troisième conférence internationale sur le financement du développement (FFD3), et l'adoption par les dirigeants mondiaux du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 lors du sommet des Nations Unies en septembre. Conjointement, les conclusions de ces deux événements définissent le cadre de développement pour les 15 prochaines années, d'où l'importance de mener une réflexion sur la place de l'IITA dans la nouvelle architecture internationale, et sur les contributions qu'elle peut apporter aux efforts de réalisation et de suivi des nouveaux objectifs mondiaux.

Le présent document passe en revue les conclusions pertinentes de ces deux processus et analyse la contribution potentielle de l'IITA à moyen et long terme, afin que les membres de l'IITA puissent prendre ces éléments en considération dans le contexte de la vision stratégique de l'Initiative.

### Le Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>1</sup>

Au cours des séances de négociation et de consultation en vue de la troisième conférence internationale sur le financement du développement (FFD3), les donateurs, les pays partenaires et les OSC ont contribué à promouvoir l'IITA en utilisant la formulation développée avec l'aide du secrétariat. Cela a permis de souligner le potentiel de l'IITA en tant que norme relative aux données « libres », qui permet actuellement de collecter des informations sur une vaste gamme de flux financiers relatifs au développement international et qui pourrait facilement être adaptée pour couvrir davantage de domaines. Grâce aux efforts des membres, l'IITA est mentionnée au paragraphe 127 du Programme d'action d'Addis-Abeba :

« Nous estimons qu'une plus grande transparence est essentielle et qu'elle peut être assurée si des informations complètes et prospectives sont publiées sur les activités de développement, selon qu'il conviendra, dans un format électronique commun ouvert. L'accès à des données et statistiques fiables aide les gouvernements à prendre des décisions en toute connaissance de cause, permet à tous les acteurs de suivre les progrès, de comprendre les avantages et les inconvénients, et favorise un climat de responsabilité mutuelle. Nous tirerons des enseignements des initiatives existantes en matière de

---

<sup>1</sup> [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F)

transparence et des normes de données ouvertes en vigueur, et prenons note de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. »

Le fait que le Programme d'action d'Addis-Abeba mentionne l'IITA est un signe encourageant qui montre que la place de celle-ci dans l'architecture internationale est de mieux en mieux acceptée. Une formulation similaire a été utilisée par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, par le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Par ailleurs, le paragraphe 128 du document final utilise les termes suivants pour faire référence à l'utilisation des données et à l'importance de normes communes pour renforcer l'utilité des informations : « Toutefois, l'accès aux données ne suffit pas à lui seul à réaliser pleinement le potentiel que celles-ci peuvent offrir aussi bien à la réalisation des objectifs de développement durable, qu'à leur suivi et à leur examen. Nous devrions nous employer à assurer un large accès aux outils nécessaires pour transformer les données en informations utiles auxquelles il est possible de donner suite. Nous appuierons les efforts visant à assurer l'interopérabilité des normes de données, et permettre à des données de différentes sources d'être plus facilement comparables et exploitables. »

En sus de ces paragraphes spécifiques, l'importance de la transparence et de la visibilité a été soulignée tout au long du document en référence aux systèmes d'imposition, aux institutions financières, aux entreprises, aux budgets nationaux, aux services d'approvisionnement, au secteur caritatif, à la coopération au développement, au financement de la lutte contre le changement climatique et aux banques de développement. De ce fait, le Programme d'action d'Addis-Abeba plaide pour une plus grande transparence de l'ensemble des ressources affectées au développement et **donne à l'IITA l'occasion de défendre sa place en tant que norme internationale en matière de données, offrant une base idéale sur laquelle développer une norme exhaustive relative à la publication des données concernant l'ensemble des flux financiers affectés au développement international.** Au niveau national, les décideurs politiques ont un aperçu des ressources internationales disponibles, en complément des informations dont ils disposent sur les flux domestiques, et peuvent ainsi se faire une idée plus précise du montant total des ressources disponibles pour le financement du développement et effectuer en connaissance de cause leurs choix en matière d'allocation des ressources.

### **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>**

Le document adopté par les dirigeants mondiaux lors du sommet de l'ONU en septembre se fait l'écho de l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs et différentes ressources au service du développement, indiquant qu'un tel partenariat « facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles, rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles » (paragraphe 39).

En ce qui concerne le développement d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, il mentionne qu'« il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité,

---

<sup>2</sup> [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/L.1&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&Lang=F)

qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable. Ces données sont essentielles pour la prise de décisions. Il faudra, chaque fois que possible, utiliser des informations et des données produites par des dispositifs déjà en place » (paragraphe 48).

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 propose un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité qui comprend 17 objectifs de développement durable et 169 cibles associées. Parmi ceux particulièrement pertinents pour les travaux de l'IITA, citons :

### **Objectif n°1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

### **Objectif n°17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Le document énonce clairement que la responsabilité de la réalisation et du suivi des objectifs ambitieux et universels détaillés dans le Programme à l'horizon 2030 incombe en premier lieu aux gouvernements nationaux. Pour les gouvernements des pays en développement, cela implique d'accroître la mobilisation des ressources internes et de maximiser l'efficacité des ressources internationales mises à leur disposition.

#### **Appui de l'IITA aux efforts des gouvernements pour la réalisation et le suivi des ODD au niveau national**

L'IITA est bien placée pour apporter une contribution dans ce domaine et dispose pour cela d'un certain nombre de mécanismes déjà en place. L'IITA offre un accès aux données publiées par une large gamme d'acteurs, et la Norme pourrait facilement être adaptée pour couvrir davantage de domaines et devenir une norme internationale exhaustive, capable de collecter des données concernant l'ensemble des ressources internationales affectées au développement.

En partenariat avec les autres initiatives pour le développement, l'IITA a développé le portail en ligne [d-portal.org](http://d-portal.org), une plateforme nationale offrant un outil de traçabilité prêt à l'emploi pour le suivi en temps réel des ressources internationales disponibles au service du développement, identifiables par pays, par secteur ou par type de ressource.

De plus, la dernière mise à jour de la Norme permettra de documenter dans le champ « code secteur » les activités contribuant à la réalisation des ODD et/ou des cibles et des indicateurs y afférents.

En fournissant des informations actualisées relatives à la gestion des flux internationaux de ressources, l'IITA peut aider les gouvernements à se faire une idée plus précise des ressources à leur disposition, ce qui encourage la prise de décisions fondées sur les faits et permet de maximiser l'efficacité de ces ressources.

Cela permettra de développer plus avant la capacité de l'IITA à aider les gouvernements dans la réalisation et le suivi des ODD au niveau national.

**L'IITA doit soutenir les efforts nationaux pour la réalisation et le suivi des ODD, par exemple en faisant connaître le d-portal et l'outil prêt à l'emploi qu'il propose pour le suivi au niveau national des flux internationaux.**

#### Contribution de l'IITA aux processus mondiaux

Au niveau mondial, la structure générale des indicateurs relatifs aux ODD est en cours d'élaboration par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et doit être validée par la Commission de statistique d'ici au mois de mars 2016. En fonction des résultats de ce processus, l'IITA pourrait éventuellement contribuer à l'exercice de suivi au niveau mondial, étant donné qu'elle dispose de données supplémentaires concernant un certain nombre de cibles. Parmi ces dernières, les plus pertinentes semblent concerner les moyens de mise en œuvre identifiés dans les objectifs n°1 et 17 (voir ci-dessus) relatifs à la mobilisation des ressources financières de sources multiples.

En ce qui concerne l'évaluation et le suivi, le Programme 2030 prévoit :

« Nous nous engageons à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme au cours des 15 prochaines années. Un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre et aidera les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne. » (paragraphe 72).

Parmi les mécanismes spécifiques identifiés se trouve le Forum politique de haut niveau, qui jouera un rôle central dans la supervision d'un ensemble de processus de suivi et d'examen au niveau mondial. Le Forum s'appuiera sur un rapport annuel présentant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui sera préparé par le Secrétaire général en partenariat avec le système des Nations Unies sur la base de la structure générale des indicateurs, des données produites par les systèmes statistiques nationaux, et des informations collectées au niveau régional. Le Forum politique de haut niveau s'inspirera également du Rapport mondial sur le développement durable, qui « mettra en évidence les liens entre science et politique générale et pourrait fournir aux décideurs un solide instrument fondé sur des données d'observation qui leur servirait à promouvoir

l'élimination de la pauvreté et le développement durable ». Le Forum politique de haut niveau se réunira tous les quatre ans, la prochaine rencontre étant fixée en 2019. Le paragraphe 89 stipule que « le Forum politique de haut niveau encouragera la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes aux processus de suivi et d'examen conformément à la résolution 67/290. Nous engageons ces acteurs à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme. »

**Lorsque la structure générale des indicateurs aura été arrêtée, et le processus politique visant à soutenir l'exercice de suivi au niveau mondial clarifié, l'IITA devra envisager si elle est en mesure de contribuer au suivi des ODD au niveau mondial et de participer aux processus politiques qui y sont associés.**